

INFOUEST

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Et retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet : www.fo22.fr

Numéro 64
3ème trimestre 2017

Au Sommaire :

- | | | | |
|----------------------------|---------------|-------------------------------|----------------|
| • Éditorial | Page 2 | • Action sociale | Page 8 |
| • Sécurité Sociale | Page 3 | • Universités | Page 10 |
| • La vie syndicale | Page 4 | • Éducation | Page 12 |
| • C.S.G. / Finances | Page 6 | • Santé | Page 14 |
| • Retraités | Page 7 | • La vie de l'U.D. | Page 15 |
| | | • A noter et à retenir | Page 16 |

Contre le corporatisme d'état, soyons tous l'exception, soyons tous des routiers !

Editorial
par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



Pour la classe ouvrière, dès le 16 novembre, gagnons la mobilisation ! Soyons dans la grève avec tous ceux qui sont prêts à se battre pour revendiquer l'abrogation des lois libérales sur le travail : Macron/Patron, Pénicaud/El Khomri.

Camarades, les routiers et les dockers ont obtenu satisfaction. Leur détermination a démontré que, pour obtenir le retrait de l'application des ordonnances et faire céder le gouvernement et son président, le rapport de force est nécessaire.

Le printemps a vu l'élection d'un nouveau président, qui obtient sa légitimité par 15% des électeurs. Nous pouvons dire qu'il est l'élu le plus minoritaire de toute la Vème République. Cet homme, formé par les banques pour servir les plus riches, poursuit sans relâche les politiques d'austérité au seul profit des actionnaires, du patronat qui dit : «*Merci Macron*». Avec ses ordonnances, il vient d'amplifier les conséquences désastreuses de la Loi Travail 1 (...)

■ ■ ■ **Suite page 2**

Retrouvez toute l'actualité de l'U.D. des Côtes d'Armor : www.fo22.fr

LOI TRAVAIL



NI 49.3, NI ORDONNANCES !

Contre le corporatisme d'état, soyons tous l'exception, soyons tous des routiers !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Dans les manifs, les étudiants et les travailleurs se moquent de Macron : il est affublé du surnom de « Jupiter » et les slogans improvisés et riens sont repris en cœur : « *si je suis tombé par terre, c'est de la faute à Jupiter ; si je suis tombé dans l'eau, c'est de la faute à Pénicaud ! ...* » Les sonnettes entraînent les rires et font pleinement parties de l'expression populaire. C'est la culture de la liberté de parole, de pensée, qui enracine les luttes sociales. Cette « french touche » révolutionnaire libère de toutes les pressions bureaucratiques et médiatiques. Elle fleurit lorsque la situation est grave, renforce la raison de la principale revendication, dont le slogan est bien sûr : « **Maintien intégral du Code du Travail ; Retrait total des ordonnances Macron** » !

Le régent des 15% d'électeurs a beau faire bruit et médias tonnerre, la classe ouvrière n'a pas peur. Même si toutes les chaînes de télé, et les principaux médias, donnent la parole à ceux qui fondent le piège de la croyance populaire, que les riches se le disent leurs gesticulations médiatiques ne marchent pas... Le temps des naïfs et des crédules est terminé. Horace, à son époque, expliquait au naïf : « *C'est quand Jupiter fait gronder la foudre que nous croyons qu'il règne dans les cieux* ». Le minot de président aux dents longues voudrait-il nous faire croire à nous, fils et filles de la République, issus de la Révolution, nous, militants syndicalistes libres et indépendants issus de la Charte d'Amiens, puisions encore gober ou accepter qu'il y aurait des régnants qui ne pourraient descendre de leur trône !

La poursuite de la destruction du Code du Travail est bien évidemment la première mesure anti-sociale qu'il offre à ses amis de la finance et au cercle d'influence du B.P.R. (Banques, Patronat et Riches). Les salariés ont compris : le nouveau président utilise l'effet starting-block du début de quinquennat. La méthode utilisée est brutale : ordonnances qui mettent le parlement en état de potiche, orchestration d'une concertation cadrée à force d'illusion de la médiatico-démocratie. Brutalité, tant sur la forme que sur le fond, la volonté gouvernementale est claire, ils veulent modifier la société en profondeur pour soumettre nos vies au marché. Comme si notre force de travail ne leur suffisait pas... Cela montre le mépris que cette haute bourgeoisie a de la République Sociale, une et égalitaire. Camarades, nous constatons que la République Sociale, notre Code du Travail, nos statuts, nos conquêtes sociales sont encore et encore clairement la cible des gouverneurs et du patronat.

Après les lois travail 1 et 2, les cibles sont désignées et notre classe en a conscience : Sécurité Sociale collective, retraites, hôpital... et la formation professionnelle

(ex promotion sociale) qui, désormais, se trouvent soumises à l'adéquationnisme régional. Bientôt, pourquoi pas, tant qu'ils ont la main du pouvoir, ne vont-ils pas organiser le retour au travail des enfants, puisque les redoublements ne sont plus au goût du jour... ! Pour réussir cette opération, le même moyen idéologique, à savoir : la charte du travail et son corporatisme, dont les formes et contours prennent des formes élaborées par les D.R.H. (à la Pénicaud et ses 17.000€ de salaire mensuel, et son million d'euros de primes pour le licenciement des 900 salariés de Danone).

C'est la construction d'instances de co-élaboration des politiques, où la trame est décidée par les possédants. C'est le semblant de co-gestion dans les entreprises, par la mutation et la disparition des instances représentatives du personnel (engagées depuis la loi de 2008) par l'intégration progressive des organisations syndicales dans des logiques de systèmes bloqués et bloquants, où les C.H.S.C.T. et toutes autres modes d'enquêtes ou d'expertises externes seront soumises au bon vouloir du patronat. C'est le droit à l'erreur de patronat lorsqu'il licencie et maltraitera les travailleurs. C'est l'individualisation totale des rapports sociaux entre le patron et le salarié, mais aussi entre le salarié et la société. Bref, c'est le P.P.C.R. « Parcours, Professionnel, Carrière, Rémunération » pour tous, que nous soyons du public ou du privé.

La brutalité du capitalisme montre son visage, et le masque du sourire du gamin président jupitérien nous fait tous comprendre comment ce néo libéral ne peut accepter notre syndicalisme libre. Oui, ce royaliste de président ne peut concevoir le syndicalisme que comme étant au service du cadre que eux décident et dessinent.

Brexit ou pas, c'est la soumission totale au marché, à son dumping, à son CETA. Pour le président Macron, les Organisations Syndicales ne doivent être que des organes subsidiaires de la gouvernance. Ouf, camarades, le Comité Confédéral National (plus haute instance du mandat entre 2 congrès), de la CGTFO vient de rappeler que cela n'arrivera jamais, car nous nous dresserons contre le régent Macron et sa charte du travail. Oui, les racines révolutionnaires des mandats de la CGTFO ont tout au long du dernier des C.C.N., majoritairement puisé dans notre force syndicale, celle du mandat, celle des réformistes, qui s'oppose à toute forme de tentative intégrationniste de notre syndicalisme libre et indépendant. Et à l'instar des slogans dans les manifs, la raison a porté ; la majorité du C.C.N. a exprimé sa légitime revendication et s'est prononcée pour le retrait des ordonnances Macron, tant sur le fond que sur la forme. Félicitations à tous nos militants de la CGTFO qui jamais ne tomberont dans les pièges du système. Nous, syndicalistes libres et indépendants, jamais nous serons le corps intermédiaire de qui que ce soit.

Camarades, contre le corporatisme d'État, soyons tous l'exception, soyons tous des routiers, soyons tous des salariés d'une République Sociale égalitaire, où l'école, les routes, la santé, la sécurité, la défense, le paritarisme, seraient les outils de l'égalité de droits. Une République, où la loi travail 1 et 2 seraient de l'histoire ancienne.

Le président Macron et sa ministre du travail, en sortant des corps professionnels entiers de l'application de sa loi, vient de nous montrer une fois de plus que sa marque de fabrique, à la Attali, c'est celle du corporatisme d'état. Le corporatisme avec toutes les inégalités que celui-ci entraînent. Jusqu'alors, en Europe, l'exception française, ce sont les droits collectifs et égalitaires, ce sont des services publics de qualité, c'est un code du travail et des statuts qui participent aux droits et à la solidarité collective.

Camarades, le cahier de revendications des salariés s'allonge de jours en jours. Nous revendiquons le retrait des ordonnances pour réaliser une République Sociale, où jeunes et vieux auraient chacun droit au bonheur, avec des droits collectifs dans une République qui ne serait être soumise aux traités marchands et au dumping. Unissons nos forces, et les patrons et leur gouvernement reculeront face à la détermination des travailleurs !

Unissons-nous contre ceux du cercle de l'argent qui prônent l'équité et les droits personnalisés communautaires ou régionaux. L'exception française, celle des droits collectif et de la république une et indivisible, qui aspire à une société laïque et fraternelle, où pains, paix, égalité et liberté sont les mots de l'expression de notre conscience de classe. Nous savons qu'en matière sociale, rien n'est irréfragable. Lorsque le vent est contre, que la marée se renverse, il est difficile de rentrer au port. Ne laissons pas le patronat et le gouvernement nous prendre de vitesse et détruire nos conquêtes sociales.

Camarades de tous les secteurs, soyons solidaires ! Pas de passe-droit : soyons tous des dockers, soyons tous des routiers. Profitons de l'appel du 16 novembre pour construire l'unité de la classe ouvrière. Par la grève et le sabotage syndical du travail, débrayages, zèle et autres sublimes idées, participons tous à réaliser les quelques jours nécessaires de blocage économique du pays pour gagner contre le corporatisme, et obtenir la non application des ordonnances Macron, ainsi que le retrait du P.P.C.R.

Contre le corporatisme d'état, tous et toutes, public/privé, salariés, étudiants, lycéens et retraités, en grève dès le 16 novembre.

Intervention de FO lors du rassemblement du 10 octobre pour la défense du service public

par Stéphane MOTTIER
Membre du Bureau de l'U.D. FO 22



Pendant que le gouvernement signe des ordonnances détruisant le code du travail, il s'en prend également aux fonctionnaires. La régression sociale qui s'instaure dans les services publics est du même ordre que pour les salariés du privé. En effet, de nombreux salariés de la fonction publique sont sous contrat de droit privé (postes, collectivités territoriales, hôpitaux, enseignement).

La suppression massive et soudaine des contrats aidés se traduit par un plan social massif et une dégradation des services publics. Pour Force Ouvrière, les combats menés par les salariés du public et du privé sont indissociables. Et c'est pour cette raison que le bureau de l'U.D. FO 22 a appelé à soutenir la mobilisation des fonctionnaires.

Ce sont aujourd'hui des milliers et des milliers de salariés qui défilent pour mettre fin aux attaques incessantes menées contre les services publics et leurs personnels.

Casse des services publics existants, baisse continue du pouvoir d'achat, remise en cause du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, dégradation des conditions de travail, stigmatisation des fonctionnaires, autant de raisons majeures de faire grève et d'organiser la riposte pour faire reculer le gouvernement.

Le message est très clair : c'est moins de services publics ! Inadmissible !

Non aux abandons de missions et à la privatisation !

Le 26 septembre dernier, une circulaire du premier ministre aux ministres annonçait la mise en œuvre du programme « action publique 2022 », le gouvernement a fixé les pistes : Transferts de missions entre les différents niveaux de collectivités, transferts au secteur privé voire abandon de missions.

Traitement des fonctionnaires : halte à la paupérisation !

Depuis l'an 2000, les fonctionnaires ont perdu 16 % de pouvoir d'achat. Le point d'indice, bloqué de 2010 à 2016, est de nouveau gelé en 2018. Le taux de cotisation retraite est passé de 7,85 % en 2010 à 10,29 % aujourd'hui et il va augmenter jusqu'en 2020. La hausse de la C.S.G. de 1,7 point signifie encore une baisse supplémentaire du salaire net des fonctionnaires.

Enfin, le régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.) complète cet arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat des agents publics. C'est le blocage du montant des indemnités.

En tout état de cause, la prétendue revalorisation dans le cadre du non-protocole P.P.C.R., parcours professionnels carrières et rémunérations, est en fait auto-financée par les agents eux-mêmes ! Surtout, dans son autre volet, P.P.C.R. remet en cause le statut général de la fonction publique et les

statuts particuliers des fonctionnaires : c'est plus de mobilité, c'est l'individualisation de l'évaluation chez les enseignants...

Annonces gouvernementales tout azimut contre les personnels

Le rétablissement de la journée de carence (non rémunération de la 1ère journée d'arrêt maladie, compensée par un accord dans 2/3 des entreprises privées) est une mesure injuste de stigmatisation : les statistiques montrent que les fonctionnaires ne sont pas plus absents que les employés du privé.

L'État annonce la suppression de 120 000 agents de la fonction publique dont 70 000 chez les territoriaux...

Une réforme des retraites est annoncée pour mettre en place un soi-disant « régime universel » qui remettrait en cause le code des pensions et le calcul de la retraite sur la base de 75% des 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

Pour Force Ouvrière, la régression sociale ne se négocie pas ! Nous revendiquons :

- Augmentation de 16% de la valeur du point d'indice afin de rattraper le pouvoir d'achat perdu ! Retrait du P.P.C.R. !
- Contre le rétablissement du jour de carence !
- Maintien des emplois aidés et l'ouverture de postes statutaires à la hauteur des besoins !
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires (C.P.C.M.) et de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (C.N.R.A.C.L.) !
- Contre l'augmentation de la C.S.G., ni suppression, ni exonération de cotisations sociales qui constituent le salaire différé !
- Pour la défense du statut général et des statuts particuliers ! Maintien de la fonction publique avec ses trois versants (Etat, Territorial et Hospitalier) !
- Abrogation des ordonnances et de la Loi El Khomri qui liquident le code du travail, pour le retour à la hiérarchie des normes et du principe de faveur !

FO appelle les salariés à se réunir dans l'unité avec leurs organisations, à prendre position sur les revendications, à mettre en discussion la grève jusqu'à satisfaction.

Défense des droits collectifs : amplifions la résistance syndicale !

par Eric LE COURTOIS
Secrétaire Général de l'U.D. 22



L'union départementale FO 22, a appelé à continuer la mobilisation par la grève. C'est par total respect du fédéralisme que nous étions présents pour cet appel de toutes les fédérations de la fonction publique et notre engagement a été renforcé par cet appel interprofessionnel public/privé. La régression sociale qui s'installe dans les services publics est du même ordre que celle qui se construit pour les salariés du privé. Désormais, il est connu de tous que de nombreux salariés de la fonction publique (postes, collectivités territoriales, hôpitaux, enseignement,...), sont sous contrat privé.

Pour notre U.D., les combats syndicaux en cours qu'ils soient Publics ou Privés sont de faits indissociables et l'U.D. appelle à poursuivre l'action et la grève, mais sur nos mots d'ordre et sur les revendications de nos syndicats :

- Abrogation des ordonnances, de la loi El Khomri, qui liquident le code du travail, abrogation du P.P.C.R. (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) dans la fonction publique (F.P.) qui démantèle le statut ;
- rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 (de 300 € à 500 € mois selon la catégorie) ;
- augmentation uniforme de la valeur du point d'indice, dans les 3 versants de la F.P. ;
- arrêt des suppressions de postes : 120.000 programmés dans les 5 ans dont 16.000 en 2018, titularisation des précaires ;
- défense du statut général du code des pensions civiles et militaires, et des statuts particuliers de la F.P. ;
- maintien du calcul des retraites sur les 6 derniers mois ; contre la retraite par point ;
- arrêt des politiques de destruction du service public et de privatisation, aucune fermeture de bureau de poste, de perception, d'école, de service... ;
- arrêt des Groupements Hospitaliers Territoriaux (G.H.T.) qui condamnent les hôpitaux de proximité ;
- défense de la sécurité sociale, aucune suppression de cotisations sociales, arrêt des exonérations de cotisations ;
- contre la C.S.G. et son augmentation, aucun jour de carence .

L'U.D. FO 22 a été dans l'action dès les premières mobilisations de septembre, par la grève et les manifestations, aux côtés de nos camarades du secteur privé, avec une reven-

dication claire : le retrait des ordonnances Macron. Ainsi, nous continuons le combat mené l'an passé contre la loi El Khomri.



Manifestation à Saint-Brieuc le 21 septembre.

Le bureau de l'U.D. FO 22, a pris acte de la résolution du C.C.N. de FO des 28 et 29 sept et apporte son total soutien aux salariés du Public mais également du Privé qui poursuivent ou s'engagent dans la grève afin de défendre nos droits et nos conquêtes sociales.

Extrait des résolutions du C.C.N. de FO des 28 et 29 septembre 2017 : « *Contre les ordonnances, FO est déterminée à défendre les droits des salariés (...)* ». FO poursuit son combat contre la loi « Travail » d'août 2016, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le C.C.N. revendique son abrogation... Concernant les ordonnances sur le Code du travail, celles-ci s'inscrivent dans la même logique néolibérale que FO dénonce.

Les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le C.C.N. revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré...



C.C.N. à Paris les 28 et 29 septembre.

C'est pourquoi FO a voté contre ces ordonnances ... Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le C.C.N. considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ra-

tification des ordonnances est nécessaire.

Pour la République et le service public (...) en grève le 10 octobre, s'opposer au libéralisme et à l'austérité (...) Libres, indépendants, revendicatifs ... »

Dans tous les secteurs, Public comme Privé, nous connaissons une forte dégradation des conditions de travail. Celles-ci sont le résultat direct du capitalisme qui soumet tous les secteurs à la concurrence des marchés et crée du dumping social, détruit les services publics fait perdre leur statuts à de nombreux salariés qui passent ainsi de la F.P. à des G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) ou E.P.I.C. (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial).

Les restrictions budgétaires, les transferts de compétences successives, les recompositions de services (...), produisent des effets désastreux dans tous les établissements qu'ils soient Public ou Privé.

Ce sont des pans entiers de la république sociale qui sont sur la sellette « urgences de Paimpol, fermetures de lits ou transfert de services, avec leurs lots de réorganisation fusion, de pressions sur les personnels des remises en causes des droits même les plus élémentaires, comme ceux du droit de grève au C.H.2.P. (Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre) de Lamballe, remise en cause des instances... Les camarades sont obligés de mener des actions en justice (T.A. - Tribunal Administratif - T.I. - Tribunal d'Instance - , C.P.H. - Conseil de Prud'hommes) pour l'application du droit.

De partout, dans les Côtes d'Armor, quels que soient les secteurs, les dégâts de cette politique de violence budgétaire et des moyens retirés et amplifiés par des violences managériales sont considérables, avec les fermetures de bureaux de postes, de trésoreries, d'écoles, commissariats, des fins de contrats, des non renouvellements, augmentation des coûts d'inscriptions à la fac pour les étudiants, diminution de l'allocation logement, ouvertures le dimanche ... !

Les combats syndicaux sont permanents. Dernier exemple en date, c'est à l'E.N.S.S.A.T. de Lannion (école supérieur très renommée pour la formation des ingénieurs qui dépend

de l'université Rennes 1) que les personnels, soutenus par leur syndicat, organisent la résistance syndicale pour défendre leurs collègues du secteur administratif dont les postes sont mis en danger par les restrictions et fusions.

Oui camarades, que nous soyons agents de la F.P. ou salariés du Privé, nous sommes tous touchés et soumis à ces modes de gestion qui sont sources de stress pour le personnel et détériorent les conditions de travail avec parfois des conséquences catastrophiques. Cette situation intolérable résulte directement de la politique d'austérité des Gouvernements successifs.

Et côté privé dans toutes nos Conventions Collectives Nationales, ce sont les indemnités de départ en retraite, les indemnités compensant le travail des dimanches et jours fériés, les 13ème mois, ainsi que les primes d'ancienneté qui vont être renvoyées à la négociation d'entreprise. En effet, de trop nombreux thèmes sont exclus de la négociation de branche et renvoyés à celle de l'entreprise, là où le rapport de force pour négocier, est le plus fragile.

Et nous le savons tous bientôt cela va être de même dans la fonction publique : c'est une attaque sans précédent sur les salaires, c'est une mise en concurrence de tous les établissements qu'ils soient du secteur commercial ou à but non lucratif.

Pour notre U.D., la meilleure des manières de marquer notre solidarité interprofessionnelle, c'est d'affirmer que les attaques qui visent à liquider le code du travail et le contrat de travail visent également les fonctionnaires. Nous refusons que nos droits collectifs, acquis depuis plus de 50 ans de négociations dans nos Conventions Collectives Nationales, soient pulvérisés par la mise en œuvre de ces Ordonnances.

La liste des revendications patronales (après toutes les exonérations offertes et leur bingo au C.A.C. 40) que déroule le gouvernement est inacceptable : inversion de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, primauté des accords d'entreprise, destruction du C.D.I., extension du C.D.D. de chantier, remise en cause des prud'hommes, refonte des instances du personnel, individualisation des droits, etc. Toutes ces mesures contenues

dans la loi El Khomri se trouvent amplifiées par les ordonnances Macron, et trouvent leur pendant dans la Fonction publique avec notamment le P.P.C.R. Ce dispositif procède des mêmes formes d'autoritarisme politique que celui des ordonnances puisque le gouvernement a décidé, *en l'absence d'accord majoritaire*, de passer outre la position exprimée par la majorité des organisations syndicales.

Alors quand le 22 septembre 2017, Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, a signé précipitamment, sous les projecteurs et les caméras, les Ordonnances portant application à réforme du Code du Travail, tentant ainsi de faire croire que tout serait gravé dans le marbre, alors que des décrets d'application sont encore nécessaires... Un vote de ratification de la Loi doit d'avoir lieu à l'Assemblée Nationale dans la semaine 47 de novembre 2017.

Pour toute réponse nous organisons et appelons en interprofessionnelle à amplifier la résistance syndicale. Nous le savons tous face au blocage économique du pays, ils reculeront.

Le nouveau service de la Poste : « Veillez sur mes parents. »



La Poste, au prétexte de la baisse du courrier, mise sur la «Silver Economy». En effet, la population française vieillit et les facteurs sont les personnes qui sont les plus au contact journalier de nos anciens.

En quoi consiste «veillez sur mes parents»? Il s'agit pour les enfants d'offrir la possibilité à leurs géniteurs de bénéficier de la visite du facteur pendant 6 minutes au prix de 19,90€

par mois(offre de lancement) pour une visite par semaine et jusqu'à 139 euros pour 6 visites. Après son passage, le facteur envoie aux enfants un message pour signifier que tout va bien ou pas.. Les enfants bénéficient de même d'un crédit d'Impôt.

Cependant, la réalité n'est pas celle que l'on croit ou que l'on voudrait nous faire croire. Le facteur passe souvent 1/2 heure avec le senior car il est difficile de refuser le café qui est d'ailleurs bien présent dans la publicité. Comment ne pas le fâcher en lui disant que ce dont il bénéficiait gratuitement autrefois est désormais payant !

Le produit est tellement attractif que les plus démunis, passant au bureau de poste où le chargé de clientèle qui doit faire du chiffre leur a collé le produit, ont bien été manipulés et ne peuvent souvent pas payer ce service. Ils sont alors recouverts par un autre service de La Poste.

Le service est si attractif qu' actuellement

entre 500 à 700 contrats au national ont été finalisés. Autant dire que la manne financière prévue n'est pas au rendez-vous.

La Poste qui veut concurrencer d'autres entreprises sur le créneau du service, ubérise la S.A. (Société Anonyme) qu'elle est devenue, oubliant la notion de service public qu'elle doit pourtant puisque financée en partie par l'État et la Caisse de Dépôts et Consignations.

Sur le modèle de France TELECOM devenu ORANGE, cette notion de service public pourrait bien rêtre revue en fin d'année 2017 et, pourquoi pas, disparaître. Il s'agirait alors de privatiser totalement l'entreprise et de l'ouvrir au capital.

Ce que Focom 22 dénonce et refuse complètement.

En conclusion «veillez sur mes parents» pourraient se transformer en «veillez sur mes facteurs ...

par Danielle FAIRANT
Secrétaire générale FOCOM 22

FO

Hausse de la C.S.G. : vers la fin de la Sécurité Sociale à la française ?

par Chafik EL-AOUGRI
Secrétaire syndicat C.P.A.M.



Le basculement des cotisations salariales maladie et chômage sur la CSG constitue une mesure phare de la réforme fiscale portée par le gouvernement. Si ce n'est pas un phénomène nouveau, il n'en constitue pas moins un danger pour notre modèle social ! En effet, le premier ministre a annoncé que « la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, financée par un transfert sur la CSG, sera effective dès le 1er janvier 2018 ».

La protection sociale mobilise environ 700-750 milliards d'euros de ressources, c'est-à-dire le tiers du PIB. Ces ressources, ce sont :

- d'abord des cotisations sociales pour 61,7%, dont 42,5 points de cotisations patronales, le reste étant versé par les salariés et les indépendants ;
- ensuite pour 35,1% des impôts directement affectés ou reversés par l'État. Cette part est en nette augmentation depuis le début des années 1990 ;
- enfin 3,2% de ressources diverses.

Les chiffres le confirment : la Sécurité Sociale appartient aux salariés ! C'est bien nous qui la finançons encore majoritairement et qui, via le paritarisme la gérons.

Toutefois, la réforme portée par le gouvernement vient perturber cet équilibre en s'attaquant au financement. Les données font ressortir deux tendances :

- le financement par l'impôt s'accroît depuis plus de 10 ans. Cette fiscalisation s'expliquait à cause du manque de vigueur de l'économie française et du besoin de financement croissant qui en découlait sur le système français de protection sociale. En effet, les recettes sont principalement assises sur la masse salariale du secteur privé. Or, ce secteur a souffert de la crise depuis 2007.

Ce sont aussi les dépenses des régimes de protection sociale qui sont impactées : un contexte économique défavorable se traduit par une hausse des besoins d'aides et de revenus issus des régimes de protection sociale (CMU et PUMA désormais, allocations chômage...).

- C'est là où les prestations relèvent le plus de la solidarité nationale que le financement par l'impôt est le plus important. Schématiquement, c'est le cas du fond de solidarité vieillesse (qui verse le minimum vieillesse) qui bénéficie le plus de ce financement, contrairement à la branche accident du travail (financée par les taux de cotisations sur les employeurs).

A travers son mode de financement, le système français reste donc attaché à sa logique assurantielle. Jean-Claude MAILLY le rappelle régulièrement, la sécurité sociale ne peut exister que si une solidarité obligatoire est maintenue, et ce via un financement basé sur les cotisations sociales.

C'est tout un symbole que de constater que c'est à l'heure où la Sécurité Sociale fête ses 70 ans qu'un gouvernement, élu avec un taux de représentativité historiquement bas, lui porte l'attaque la plus sérieuse !

Là où la réforme comporte une véritable portée symbolique, c'est qu'elle propose d'étendre le financement par l'impôt au chômage. C'est là que le bât blesse. Car ce faisant, on dépasse la simple réforme de financement. On s'attaque au principe assurantiel de l'assurance chômage. Une façon d'amorcer sans doute une reprise en main plus drastique du système, passant par la remise en cause de la gestion paritaire, et ouvrant la possibilité de déconnecter l'indemnisation du revenu.

La confédération nous a prévenu depuis plusieurs mois : le prochain combat syndical majeur portera sur l'assurance chômage.

Projet de Loi Finances 2018 : FO revendique un impôt juste et redistributif

par Nicole BURLLOT
Secrétaire départementale D.G.F.I.P.



Après les attaques importantes subies par la classe ouvrière (ordonnances sur le travail, réduction des A.P.L., hausse de la C.S.G., gel du point d'indice et suppressions de postes dans la Fonction Publique, ...), la publication du Projet de Loi de Finances pour 2018 était attendue. Comme il fallait s'y attendre, les mesures qui y figurent ne vont pas à l'encontre des intérêts du patronat.

La mesure la plus emblématique consiste en la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, mesure dont le coût est estimé entre 3 et 4 milliards d'euros. Il serait remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière dont la base d'imposition serait bien inférieure puisqu'il ne frapperait que les actifs immobiliers.

D'autre part, il est institué un prélèvement for-

faitaire unique sur les revenus du capital dont le taux serait de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (C.S.G., C.R.D.S...), soit un taux global de 30 %, alors que certains de ces revenus sont actuellement imposés selon le barème progressif avec un taux à 45 % pour la tranche la plus élevée. Par ailleurs le taux de l'impôt sur les sociétés serait ramené de 33,33 % à 25 % d'ici 2022, aggravant (en termes de rentrées fiscales) les décisions prises par le précédent gouvernement qui avait prévu de ramener ce taux à 28 % d'ici 2020.

Concernant l'impôt sur le revenu, la principale mesure concerne le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (C.I.T.E.) qui est prorogé pour un an mais dont certains équipements sont désormais exclus. Il faut ajouter que la mise en œuvre du prélèvement à la source est confirmée pour 2019. Il est rappelé que

FO s'oppose à cette mesure qui constitue une privatisation rampante de la collecte de l'impôt sur le revenu et qui préfigure la fusion de l'impôt sur le revenu avec la C.S.G.

Une autre mesure fiscale a d'ores et déjà été annoncée : elle concerne l'exonération progressive de taxe d'habitation pour 80 % des redevables, mesure qui constitue un véritable danger pour les finances des collectivités locales. En effet, le montant des exonérations doit être compensé par l'État. Or les compensations ne se font jamais à montant équivalent. Il s'agit donc d'une mesure accroissant la mainmise de l'État sur les finances de ces collectivités.

Plus que jamais FO revendique un impôt juste et redistributif.

Grande mobilisation contre la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités

par Patrick GAUTHIER
Président de l'U.D.R. 22



Communiqué U.D.R.



si de préciser que les retraites complémentaires ne seront pas concernées par cette hausse...

(...) Les retraités vont lui rappeler que c'est près de 20% de pouvoir d'achat qu'ils ont perdu en moins de vingt ans. Il vont lui rappeler que l'imposition de la majoration pour enfants et la suppression de la demi part impactent largement les revenus des retraités. Ils vont lui rappeler que depuis 2013, ce n'est pas une augmentation de leurs pensions dont ils ont bénéficié, mais un hold-up sur leurs revenus avec les prélèvements de la C.S.G. et de la C.A.S.A. (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, et que dans ces conditions, la hausse de 1,7% de la CSG qui est prévue, est totalement inadmissible et scandaleuse.

Le gouvernement prévoit de prendre beaucoup dans la poche des personnes retraitées et un peu dans toutes les autres, ou presque : l'APL pour les locataires, la suppression de services publics en privant les collectivités locales des recettes de la taxe d'habitation et en supprimant 120 000 emplois de fonctionnaires... Et il donne beaucoup aux plus riches : baisse de l'impôt sur la fortune, en ne prenant plus en compte les actions et obligations qui représentent 90 % du patrimoine des plus riches ; baisse de l'impôt sur les sociétés à 28 % ; cadeau aux rentiers en plafonnant l'imposition des revenus du capital à 30 % (...)

Aujourd'hui, à l'appel de neuf organisations au niveau national, les retraités, à partir de leurs revendications spécifiques, sont dans l'action avec l'ensemble du monde du travail, et comme un grand nombre d'entre eux l'ont été encore ces derniers jours, pour lutter contre les projets néfastes du Gouvernement, contre la casse de notre protection sociale, contre la casse de notre modèle de société solidaire, contre les ordonnances qui détricotent le code du travail. Les étudiants, les salariés, les retraités, personne n'est épargné.

Aujourd'hui, dans les Côtes d'Armor, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU, de Solidaires, de la FGR/FP, de LSR, nous sommes mobilisés pour éviter de nouvelles dégradations importantes de notre pouvoir d'achat, pour obtenir une évolution des pensions liée à l'évolution des salaires et pour obtenir une amélioration importante de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Les retraités ne vivent pas en dehors de la société. La satisfaction des revendications qu'ils expriment est le meilleur garant des conditions de vie pour les générations à venir. »

Après les fortes mobilisations du 28 septembre, les retraités continuent

Le jeudi 28 septembre, dans une mobilisation sans précédent, des dizaines de milliers de retraité-e-s ont répondu à l'appel des neuf organisations regroupant syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA) par de multiples initiatives : manifestations, rassemblements, meetings...

Ils ont exprimé leur volonté de voir leur pouvoir d'achat augmenter. La ponction de 1,7 point supplémentaire de la CSG sans compensation qui va toucher 60% des retraité-e-s, l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018, la baisse de l'A.P.L. qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (C.A.S.A., demi part veuf/veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants...) ont pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraités.

Ces mobilisations, imposantes, confirment les conclusions de l'enquête menée auprès de 12.000 personnes, enquête initiée par le groupe des neuf organisations. La rencontre le même jour avec Mme BUZYN et M DELEVOYE est un premier signal de reconnaissance lié au succès des actions du 28 septembre. En apportant 250.000 pétitions contre la hausse de la C.S.G., nous avons réaffirmé notre opposition ferme à son augmentation de 1,7 point et au gel des pensions pour 2018. La ministre n'a apporté aucune réponse à la colère des retraité-e-s. La réunion s'est conclue par un engagement de mettre en place des réunions de travail sur des dossiers les concernant.

Le groupe des neuf organisations renouvelle sa demande d'être reçu rapidement par le Président de la République pour traiter de questions concernant la place du retraité dans la société, la sauvegarde et la progression de son pouvoir d'achat, la mise en œuvre de la loi ASV.

Le 28 septembre à l'appel des 9 organisations nationales de retraités, 500 manifestants à Saint-Brieuc et 200 à Lannion se sont mobilisés dans le département pour exprimer leurs revendications. Ces chiffres très importants montrent la volonté de résistance de cette catégorie de la population, largement défavorisée par les politiques menées depuis 30 ans, politique accentuée encore aujourd'hui, comme si les retraités étaient « nantis ou favorisés ».

Quelques extraits de l'intervention faite au nom des représentants de l'intersyndicale du département :

« Dans un sondage paru lundi 18 septembre, 53% des Français estiment que la politique de l'exécutif bénéficie aux plus aisés (...) »

Autre information parue le même jour, le journal patronal « Les Echos », sans doute devenu le journal officiel du gouvernement, annonce une revalorisation des pensions de 0,8% au 1er octobre. Cette mesure est présentée comme geste fort envers les retraités de la part du gouvernement « en marche »... Mais nul besoin d'être un prix Nobel de mathématiques pour constater que plus 0,8 % moins 1,7 %, ça fera toujours moins 0,9 % au bout du compte. Et cet enfumage des « Echos », oublie de rappeler que les pensions de retraite n'ont pas été augmentées depuis 2013, à part l'aumône de 0,1 % généreusement accordée le 1er octobre 2015. Et il oublie aus-

Tartufferie au Conseil Départemental

par Christine AUBÉRY
Secrétaire Générale SDAS 22



Chapitre 1 : histoire ordinaire de l'abus de pouvoir des politiques dans la lutte de classe

Les camarades du Comité Cantonal d'Entraide de Bégard dans les Côtes d'Armor, adhérentes à Force-Ouvrière depuis peu, décident d'organiser une Assemblée Générale des salariées, au regard des informations obtenues en réunion de D.P. concernant le projet de suppression de leur prime de 2 % sur tous leurs revenus annuels, versée en fin d'année. Il est, en effet, prévu de la remplacer par une prime d'assiduité de 150€, valable uniquement pour les temps pleins (il n'y en a que cinq dans la structure ; l'ensemble des salariées étant majoritairement à temps partiel et au S.M.I.C.).

Ce bouleversement est induit par la fusion de quatre structures : le S.A.M.A.D. de Bourbriac, A.D.S.E.V.E.L. à Guingamp, les Comités Cantonaux d'Entraide de Guingamp et de Bégard, et ce, sous l'injonction du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

34 salariées sur les 37 que compte la structure sont présentes à cette AG. Elles décident, après une explication pertinente et détaillée de nos élues FO, de se regrouper devant la mairie de Bégard au moment de la signature officielle de la fusion, en présence d'élus locaux et de tous les Conseils d'Administration des Comités d'Entraide concernés.

À 18h, en tant que secrétaire du syndicat, j'arrive avec le matériel de base : bande-roule du S.D.A.S. 22 spéciale B.A.D., tracts en nombre, drapeaux FO et mégaphones. Les salariées travaillent auprès des usagers jusque 20h environ. Mais elles avaient dé-

cidé d'être présentes au maximum lors du regroupement, tout en continuant d'intervenir auprès des personnes âgées. Les futures collègues des trois autres Comités d'Entraide les rejoignent rapidement. Une bonne cinquantaine sont présentes en continu. Elles accostent et interpellent les élus et les administrateurs, au fur et à mesure de leurs

arrivées : explications, distributions de leur tract dont elles ont rédigé les revendications en AG. Je n'avais qu'à le mettre en forme... Elles n'ont pas molli. Tous ont été interpellés, accompagnés des sirènes des mégaphones et des trompettes de supporters, et ce pendant toute la durée de la réunion. Un vrai tintamarre ! Et cela jusqu'à 22H !

Je vais saluer le secrétaire général de l'U.D. CGT, flanqué du secrétaire de l'UL de Guingamp. Je suis étonnée de leur présence. Ils tractent : je prends et mets dans la poche, sans faire attention ; je sais que la CGT a des élus au C.C.E. de Guingamp. Plus tard, je me rends compte que c'est un appel à un mouvement autour d'un comité appelé « front social » : rien de syndical. Aucune revendications du secteur des aides à domicile !!

Le comportement d'une élue politique m'attire : jeune, elle est très en verbe avec les camarades. Je me présente. Elle est élue au Conseil Départemental (sur liste communiste me dit-elle) et adjointe à la mairie. Étonnamment, en se dirigeant vers la réunion, elle me fait un signe en fredonnant l'Internationale ! Je ne suis pas sensible aux émoticônes !

Nous fédérons l'ensemble des salariées. Le tract FO est le leur. Elles se défoulent avec les deux mégaphones en scandant leurs slogans. En fin de soirée, une AG est improvisée. Elles décident de faire signer une pétition sur le marché qui a lieu deux jours plus tard à Bégard ; elles veulent sensibiliser les habitants concernés par leur mission. Et je m'engage à solliciter une audience auprès du Conseil Départemental. Elles ne veulent pas faire grève estimant que c'est trop tôt : leurs revenus mensuels tournent autour des

800€ net, et elles mesurent combien leur budget va être déstabilisé.

La semaine suivante, j'obtiens une audience avec l'élue du Conseil Départemental, en charge de la « solidarité ». Nos camarades me téléphonent pour me dire que l'élue de Bégard veut venir avec elles... Mais que veut une élue du Conseil Départemental en s'incrutant dans une délégation syndicale FO ? Je fais savoir à cette élue que nous souhaitons y aller seules, que FO est « hors toute emprise politique », bref que nous sommes « libres et indépendants ». Là, je déclenche chez elle une logorrhée qu'elle interrompt en me rattachant au nez !

Chapitre 2 : Entretien le 7 juillet 2017, avec Mme Sylvie GUIGNARD, Vice-présidente au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, chargée de l'Accompagnement des Personnes Âgées.

Nous sommes quatre à nous rendre au rendez-vous : Sylvie D.P. au C.C.E. de Bégard, Véronique et Gwénola, Secrétaires Adjointes du S.D.A.S., et moi. Madame Guignard est accompagnée d'un adjoint à la direction de son service. Nous rappelons les raisons de notre présence : la perte d'avantage, liée à la fusion de quatre structures : S.A.M.A.D. de Bourbriac, A.D.S.E.V.E.L., les C.C.E. de Guingamp et de Bégard. Les salariées du C.C.E. de Bégard perdent 390€ brut par an, alors même que cela permettait, entre autre, de financer la révision de leur véhicule personnel utilisé pour l'usage professionnel. La proposition de la mise en place de la prime d'assiduité (et encore, uniquement pour les pleins temps !!) est une double peine : en cas d'arrêt maladie, elle disparaît mais restent les jours de carence...

Nous rappelons les choix politiques du Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui accompagnent l'orientation européenne de réduction des prestations aux personnes les plus démunies. Nous rappelons que la convention de la BAD n'est pas mirobolante, mais qu'elle a le mérite d'exister et qu'elle est adaptée au secteur d'activité professionnelle (frais de transport).

Nous faisons un rapide exposé des dernières modifications des conditions de travail du secteur avec les fusions et absorptions : celle

du C.C.E. de Quintin au sein de la Communauté d'Agglomérations et l'intercommunalité de Saint Briec ; l'absorption de Ti Jikour par une filiale de Docte Gestio, l'A.M.A.P.A., entreprise du lucratif. Nous interrogeons sur l'évolution programmée du secteur sur l'ensemble du département, à savoir une dégradation de la qualité des prestations et des conditions de travail de l'ensemble des salariés.

Nous faisons un parallèle avec la T.2.A. dans la santé et Séraphin T.H. dans le médico-social. Et avançons l'exemple donné par nos camarades qui doivent « faire » manger et coucher une personne en une demi-heure. Les personnes âgées, manipulées comme des objets, c'est de l'abattage ! À cela s'ajoute le mélange des genres : privé, public, lucratif ...et le mépris du dialogue social dans les fusions.

Nous rappelons que FO est un syndicat, et que nous soutenons les salariés. Nous demandons au Conseil Départemental de prendre ses responsabilités dans ses orientations politiques. Nous lui demandons de s'engager à améliorer les conditions de travail du secteur de l'aide à domicile, ce qui aurait une répercussion directe sur l'amélioration de la qualité des prestations et du service rendu.

Si, auparavant, le revenu d'une aide à domicile était un salaire d'appoint, ce n'est plus d'actualité aujourd'hui. De nombreuses femmes élèvent seules leurs enfants ; et leur salaire est si minime, qu'elles doivent solliciter l'aide sociale, s'alimenter avec l'aide des resto du Cœur.. Il ne faudrait pas que le Conseil Départemental porte la responsabilité de la paupérisation d'un pan entier de la population rurale costarmoricaine.

Madame Guignard tente de nous faire croire qu'elle n'y peut rien... Elle essaie de porter la responsabilité sur les A.R.S...., que les structures sont autonomes, ... Elle change de technique et joue les « gros yeux », il faut bien que les associations deviennent responsables de leur gestion financière ... il faut les y obliger ... et puis personne n'est venue se plaindre !

À d'autres ! Nous savons que si une personne âgée, ou ses proches, viennent se plaindre de la dégradation du service, ils sont menacés de ne plus avoir d'accompagnement ! À cela le C.D. 22, répond, nous allons embaucher un responsable de la qualité !!!

Elle explique que les restructurations vont permettre de préserver les 2.700 emplois du secteur et garantir la qualité du service ainsi que l'accès à chacun, et en particulier aux personnes âgées les plus démunies, grâce à la grille A.G.G.I.R. avec les plans d'aide sur le fonctionnement de la dépendance.



Sylvie lui fait la remarque que cela correspond rarement aux besoins des personnes, en nombre d'heures réelles, dû aux restes à charge trop important financièrement. La Vice présidente reconnaît que sur les 1.800.000 heures de prescrites, seulement 1.300.000 sont consommées... Nous montrons combien le secteur n'est plus attractif pour de jeunes salariés.

Madame Guignard tente de nous démontrer que les restructurations vont améliorer le dialogue social, avec la mise en place de C.H.S.C.T., du droit à la formation professionnelle (là nous lui rappelons que les droits étaient déjà acquis) et le dernier atout : la diversification des tâches !!! Gwénola : « c'est du hors cadre ! La réalité de terrain est tout autre, par exemple des soins infirmiers effectués par des aides à domicile ! »

Comme nous lui réitérons notre exigence d'intervenir sur les conditions de fusion : après tout, que nous importe le logo à gauche de la fiche de paie, si nos conditions de travail et de rémunération sont plaisantes ! Sa dernière clef : les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, dits C.P.O.M. ! Là, Véronique et Gwénola lui apportent une rapide, mais efficace, analyse sur les ravages provoqués dans les boîtes du médico-social : budget contraints insuffisants au regard de l'ampleur des missions dévolues aux salariés, induisant des conditions de travail dégradées...

Au cours de cet entretien, voilà notre organisation : Sylvie rapporte l'expérience de terrain, Véronique les analyses techniques

et très fédérales, Gwénola la prise de note et les interventions percutantes, la secrétaire du S.D.A.S. mène la danse ! Sylvie donne la pétition signée par un très grand nombre d'habitants de Bégard. Nous donnons rendez-vous dans six mois pour faire le point sur l'évolution des situations à la Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, en charge de l'Accompagnement des Personnes Âgées.

Chapitre 3 : Derniers rebondissements, l'alliance du cynisme politique et du lucratif à tout crin, est débusqué !

Derniers rebondissements, l'alliance du cynisme politique et du lucratif à tout crin, est débusqué ! Le 27 juillet, nous pouvions lire dans le Télégramme de Lannion, les retours sur l'Assemblée Générale de Ti Jikour, Comité Cantonal de Plouaret, qui a été absorbé par l'A.M.A.P.A., filiale de Docte Gestio, agence immobilière qui se dit à la « conquête de l'ouest » en s'étalant sur le « territoire de Lannion-Trégor Communauté » (60 communes, 100.000 habitants).

Que voit-on en photo ... notre vice-présidente du C.D. 22, à côté du directeur de l'A.M.A.P.A.. Elle annonce, sans gêne, que bien qu'il y ait un appel à projet, c'est l'A.M.A.P.A. qui est déjà sélectionné ! Déclaration qui ne semble pas faire l'unanimité des maires des dites communes. Elle ajoute : « Je suis pour un service au public et pas un service public ».

Monsieur BENSÂÏD, directeur de l'A.M.A.P.A., déclare selon le Télégramme : « J'entends gérer seul, surtout quand les administrateurs prennent les salariés et la presse en otage. Ma préoccupation n'est pas de les rassurer ».

Voilà, comment nous avons la confirmation que les élus politiques du Conseil Départemental des Côtes d'Armor se moquent totalement du Service Public de la République Sociale, des usagers comme des salariés. Place aux gains, aux bénéfiques sur notre dos, au nom du capitalisme et de l'Europe servile. Nos anciens deviennent une matière première exploitable !

Le S.D.A.S. FO 22 refuse la mercantilisation du Service Public. Nous maintenons nos revendications et nos positions de lutte. Nous appelons l'interpro, donc l'U.D. FO 22, à soutenir notre combat.

Compte-rendu de l'A.G. des personnels de l'E.N.S.S.A.T. le 29 septembre au C.A. de l'Université Rennes 1

par Hervé CHUBERRE
Délégué syndical ENSSAT Rennes



L'Assemblée Générale des personnels de l'ENSSAT s'est tenue le vendredi 29 septembre 2017 de 13h30 à 14h15 au lendemain du déplacement de 25% des collègues de l'ENSSAT au CA de l'Université de Rennes 1 afin de rendre compte de ce déplacement à l'ensemble des collègues (collègues non syndiqués et syndiqués avec leurs organisations : SNPREES-FO, UNSA A&I et SNPTES)

Nous étions 50 collègues présents dans l'amphithéâtre, soit quasiment la moitié des collègues, fonctionnaires et contractuels présents. Le Président de l'Association des Anciens Élèves de l'ENSSAT (AAEE) était également présent pour soutenir activement notre action. Sa présence chaleureuse a été très appréciée par les collègues.

qui pourraient à moyen ou long termes être eux aussi concernés par ricochet, notamment les collègues contractuels, et c'est finalement important pour tous les collègues.

Une rapide échange a tout d'abord eu lieu suite aux propos du Président de l'Université de Rennes 1 rapportés par la presse ce vendredi 29 septembre. Le Président déclare en effet que nous aurions « affirmé » qu'il aurait été question de « mobilité géographique pour les personnels concernés ». Ceci est absolument faux, et le Président devrait le savoir puisqu'il reçoit tous les documents que nous envoyons à la presse. Nous avons seulement pris soin de placer en seconde revendication le point libellé « le maintien des postes sur place sans mutation forcée ». Cette mention étant là, nous l'avons écrit et

volontaires : l'IUT de Rennes est à proximité des services centraux de l'université, à St Brieuc toute l'activité visée reposait sur un seul collègue.

En revanche, les collègues de l'ENSSAT, pas plus que sa direction d'ailleurs, n'étaient quant à eux demandeurs de cette « expérimentation » et ils sont fermement opposés à sa « généralisation » à leur école prévue pour démarrer le 1er septembre 2018 dans son projet écrit, soumis et rejeté à l'unanimité moins une abstention lors du Comité Technique du 19 septembre 2017.

Si cette généralisation venait toutefois à être imposée à l'ENSSAT, contre l'ensemble des collègues, cela signifierait selon les propos du Président lui-même que nos collègues qualifiés et expérimentés en gestion RH et paye devraient « suivre un plan de formation pour les accompagner dans l'évolution de leurs missions » afin d'en être réduits à ne plus faire assurer « qu'un rôle d'accueil, de conseil et d'orientation ». Serait-ce sérieux ?

Maintenant, nous considérons comme une possible avancée vers la satisfaction de notre première revendication que le président affirme qu'« il ne s'agirait plus de mutualiser les services RH et paye de l'ENSSAT au 1er septembre 2018 » et qu'il serait question d'une éventuelle « remise en discussion du calendrier et des modalités ». Pour être effectif, ce report sine die de cette mutualisation nécessite une garantie formelle écrite d'une part. Auquel cas, il constitue un pas en avant vers la satisfaction de notre revendication que l'ensemble des collègues attend de ses vœux.

La discussion a ensuite porté essentiellement sur la seconde phase de la campagne de signatures de la pétition, à savoir la campagne en directions des élus, des industriels et des citoyens. Plus précisément, et cela a d'ailleurs été fort bien exprimé hier par un professeur des universités faisant partie de la délégation des 6 collègues qui sont rentrés proprement dit dans la salle où se tenait le CA, la discussion a porté sur les enjeux concernant l'avenir de l'ENSSAT comme école d'ingénieurs reconnue et donc son existence à terme.

Ce que ne prend à aucun moment en considération le Président de l'Université, ce sont les critères que doivent respecter une école d'ingénieurs pour être reconnue et donc avoir le droit de délivrer le « titre d'ingénieur diplômé ».



Hervé CHUBERRE et la délégation devant le C.A. de l'Université de Rennes 1 le 28 septembre 2017

Par conséquent, bien que tous les signataires de la pétition (réclamant le « maintien des services RH et paye avec toutes leurs prérogatives ») aient été informés du compte-rendu écrit de notre déplacement au CA de l'Université jeudi 28 septembre, c'est donc la moitié des collègues qui a tenu à venir entendre de vive voix ce qui s'est passé et aussi et surtout pour échanger sur les suites à donner.

Tout d'abord, tous les collègues qui d'une façon ou d'une autre (aide pour financer le déplacement, les 6 chauffeurs pour le covoiturage, le déplacement lui-même du quart des collègues, la signature de la pétition, les mails de soutien, la présence nombreuse aux AG, la présence en nombre lors de la venue des représentants du président...) sont impliqués dans la bataille que nous menons ont été remerciés par les collègues concernés par le projet du Président de « mutualiser leurs services RH et paye ». C'est important pour les collègues directement concernés, c'est important pour les collègues

redit, pour faire en sorte que l'annonce faite en CT en mai dernier par le Président, comme quoi « il n'y aurait pas de mutation forcée », ne tombe pas dans les oubliettes. Si ceci est effectivement une garantie ferme, dont acte.

Maintenant, soyons sérieux et honnête intellectuellement quelques instants : la focalisation réitérée du Président et de ses représentants sur ce second point de notre pétition n'est qu'une pirouette tactique pour tenter d'éviter de parler frontalement de notre première revendication qui est le fondement même de notre action et des signatures massives reçues par notre pétition à savoir : « le maintien des services RH et paye avec toutes leurs prérogatives ».

Si certaines composantes, l'IUT de Rennes et l'IUT de St Brieuc ont été « volontaires pour l'expérimentation en cours » (à compter du 1er septembre 2017) c'est pour des raisons qui leurs sont propres et d'ailleurs pas forcément identiques pour chacune de ces deux composantes

En France, suite à l'apparition des diplômes professionnels à la fin du 19^{ème} siècle, c'est 15 ans après la reconnaissance en 1919 du CAP que le « titre d'ingénieur diplômé » est reconnu et protégé par la loi du 10 juillet 1934 relative « aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé ». Ce sont ces deux reconnaissances qui ont considérablement contribué à l'élaboration des conventions collectives de branche à partir de 1936.

Depuis lors, une personne usurpant le titre d'ingénieur diplômé est passible d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros. Un établissement d'enseignement supérieur, public (interne ou non à une université) ou privé, ne peut délivrer de diplôme d'ingénieur sans avoir été habilité à le faire par une instance indépendante placée auprès du ministère de l'Enseignement supérieur : la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), créée par la loi du 10 juillet 1934.

La CTI est composée de 32 membres bénévoles. Les membres sont nommés par cooptation et sont des représentants d'écoles d'ingénieurs reconnues, des représentants du monde professionnel, ainsi que des représentants ingénieurs nommés par leurs syndicats. Sa mission est plus précisément d'étudier toute question relative aux formations d'ingénieurs, quel qu'en soit le domaine.

La CTI inspecte donc régulièrement les écoles d'ingénieurs ayant préalablement rempli un dossier, puis se réunit pour décider de l'avis officiel de la CTI. L'avis de la CTI est un jugement en ce qui concerne les écoles d'ingénieurs privées, et constitue un conseil à destination du ministère pour ce qui relève des écoles publiques, bien qu'il ne soit jamais arrivé que le ministère contredise la CTI. Cet avis peut être accompagné de recommandations. Ces recommandations sont des orientations importantes pour le pilotage des écoles et peuvent constituer des obligations vérifiées par la CTI. Cette habilitation par la CTI est renouvelée tous les 6 ans depuis 1995.

Il se trouve que l'ENSSAT, depuis que cette accréditation existe, a toujours – jusqu'à présent – bénéficié de la durée maximale d'habilitation, preuve de son excellence reconnue par la profession. Il faut savoir qu'une telle durée n'est attribuée qu'à une minorité d'écoles d'ingénieurs en France. Et pour le dossier qui nous concerne, il faut savoir qu'en son temps, une formation délivrant un diplôme d'ingénieurs sur le site rennais de l'Université de Rennes, n'avait eu successivement que 3 ans, 2 ans puis uniquement 1 an d'agrément... le compte

à rebours était donc lancé ! Les raisons invoquées pour une telle sanction réitérée et accentuée étaient justement que cette formation ne comportait pas tous les aspects inhérents à une formation d'ingénieurs, dont des services techniques et administratifs pas identifiés comme tels justement. Et pourtant cette formation était à proximité des services centraux rennais, on imagine donc aisément ce qu'il pourrait en être pour une école interne distante de 170km si celle-ci voyait ses services RH et paye dépouillés d'une partie importante de leurs prérogatives...



Dans le document « référence et critères majeurs d'accréditation » servant de « références et d'orientations » pour la CTI, on peut relever les exigences explicites suivantes :

- « L'école a une identité effective et une implantation visible ».
- « L'école dispose d'une réelle autonomie (statutaire ou dans un cadre clair de délégation) concernant le choix de ses objectifs d'enseignement, de pédagogie et d'élaboration de son organisation ; elle dispose de façon pérenne des moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de sa mission ».
- Concernant « l'organisation et la gestion », « l'école a une organisation et un fonctionnement adaptés à la formation d'ingénieurs ».
- « Le fonctionnement de l'école s'appuie sur des processus de gestion efficaces et transparents ».
- « L'école dispose d'un nombre suffisant d'enseignants, d'enseignants chercheurs qualifiés accomplissant leur service en son sein, ainsi que de personnels administratifs et techniques lui permettant de définir et de mettre en œuvre son projet pédagogique ».
- « L'école dispose de ressources financières diversifiées lui permettant d'accomplir sa mission ».

Par ailleurs, chaque année, les écoles d'ingénieurs sont conviées à répondre à un questionnaire centralisé par la CTI ainsi que par la CDEFI (Conférences des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs), questionnaire destiné ensuite à répondre aux questions de magazines tels l'Étudiant ou encore l'Usine Nouvelle

qui, chaque année, éditent un classement multicritères des écoles d'ingénieurs en France.

Concernant le « budget hors recherche de l'école », ce questionnaire CTI nous demande d'« indiquer le montant total du budget annuel (fonctionnement + masse salariale + investissement) ». Par conséquent, si notre Université de tutelle, Rennes 1, diminue notre dotation financière (en 2017 : -10%) et si elle diminue notre masse salariale (le Projet de Modernisation et de Développement du Président prévoit de supprimer 3% de la masse salariale), ce critère sera dégradé pour l'ENSSAT.

Et « pour la masse salariale », le questionnaire CTI nous demande de « comptabiliser la masse salariale État ET établissement », autrement dit, à chaque fois que l'Université gèle des postes comme c'est le cas chaque année depuis 2013, ou en supprime comme ça commence à être le cas depuis cette année 2017, ce critère est dégradé d'autant pour l'ENSSAT.

Et de surcroît, ce questionnaire demande aux « écoles internes et composantes », ce qui est donc le cas de l'ENSSAT qui est une école interne distante de l'Université de Rennes 1, « de compléter » un « tableau » ayant pour objectif de « mieux appréhender l'apport global de la structure tutelle ». Autrement dit, moins l'Université de Rennes 1 nous soutient, et si en plus elle transfère les services RH et paye de l'ENSSAT pour les centraliser au niveau de Rennes 1 soit à 170km, il est clair que là encore ce critère sera dégradé pour l'ENSSAT.

Il est donc temps que le Président réponde favorablement à la revendication des collègues qui demandent le « maintien des services RH et paye de l'ENSSAT ». L'enjeu est d'importance, et les étudiants actuels, les anciens étudiants diplômés de l'ENSSAT, les industriels locaux, et les élus locaux ainsi que plus largement les citoyens le comprendront parfaitement : il s'agit pour l'ENSSAT de pouvoir continuer à être autorisée à délivrer le diplôme d'ingénieur dans chacune de ses quatre spécialités (photonique, informatique, électronique ainsi que la filière informatique-multimédia-réseaux par apprentissage). C'est donc primordial que l'École dispose de tous les moyens humains, matériels et financiers pour pouvoir convaincre la CTI, dans un monde très concurrentiel.

L'AG a d'ailleurs décidé de prendre en charge la pétition (<http://www.mesopinions.com/petition/social/maintien-services-rh-paie-enssat-lan-nion/34527>) pour la faire signer massivement en direction des élus, industriels et citoyens. A ce jour, près de 850 signatures.

Formation syndicale

Formation à l'U.D. sur le protocole pré-électoral (P.P.E.)

Plusieurs militants se sont retrouvés à l'Union Départementale afin de s'informer sur la signature du protocole pré-électoral, ou P.P.E.

Plusieurs thèmes ont ainsi été abordés :

- Le PPE, outil d'implantation et de développement de notre organisation syndicale
- L'importance de la représentativité lors du 1er tour des élections professionnelles
- La parité Femme/Homme, ou l'ingérence des gouvernements et du patronat...

Nul doute que cette première rencontre, riche en échanges entre les militants et en partage d'expériences, ne sera pas la dernière ! **Gwenola GAYET.**

Stage Communication orale à l'Union Départementale

Pour la première fois le mois dernier, l'Union Départementale proposait dans ses locaux un stage de formation à la communication orale. Cette session connut un beau succès puisque une douzaine de stagiaires, venus de secteurs très différents, suivirent ce cursus sous la houlette de Philippe MEUNIER, animateur du Centre de formation des militants syndicalistes de FO.



Au menu, des contenus théoriques et des exercices pratiques. Lors du bilan, les stagiaires furent unanimes pour réclamer une suite à cette formation un peu courte mais très enrichissante dont ils pourront tirer le meilleur profit dans l'exercice de leurs mandats respectifs. **Gwenola GAYET.**

Résolution du Bureau du SNFOLC : « Combattre la régression »

par Mickaël FERDINANDE
Secrétaire départemental SNFOLC



Le bureau du SNFOLC 22, réuni jeudi 7 septembre, a décidé d'appeler, à l'unanimité, à la grève, le mardi 12 septembre, les personnels du second degré pour obtenir notamment, le retrait des ordonnances sur le Code du Travail. Il appelle tous les personnels à se réunir, à prendre connaissance du contenu de ces ordonnances.

Les ordonnances : c'est la primauté des accords d'entreprise à tous les niveaux sur les accords de branche, avec à la clef la remise en cause permanente du contrat de travail (rémunération, horaires, mobilité ...), c'est le licenciement qui devient un véritable outil de gestion des entreprises (barème d'indemnisation connu d'avance incitateur, modèle de lettre de démission délivré par l'administration elle-même ...), c'est la liquidation programmée du C.D.I. au profit du C.D.D. de mission, la fin des C.H.S.C.T. ...

C'est la même logique qui est à l'œuvre dans la Fonction publique et dans l'Éducation : celle de

l'autonomie des établissements avec la réforme du collège notamment et du décret Hamon, celle de l'individualisation et de l'arbitraire avec le P.P.C.R. C'est au final la mise en concurrence des collègues, des établissements entre-eux - qui pourraient demain recruter directement leurs personnels - c'est le non droit institué localement contre les garanties statutaires protectrices nationales.

C'est aussi la sécurité sociale qui est menacée en lui supprimant ses recettes, les cotisations sociales, notre salaire différé - l'argent des salariés - ainsi que le système des retraites par répartition. Seule la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction pourra faire reculer le gouvernement, et permettre à tous les salariés de reconquérir leurs droits perdus et d'en gagner de nouveaux.

Le SNFOLC 22 invite tous les collègues à discuter des moyens pour gagner ; ils peuvent compter sur sa détermination pour avancer vers cette perspective.

— PARTENAIRE

Salariés, fonctionnaires, retraités....

Aujourd'hui, il est trop risqué de vivre sans mutuelle santé. Au moindre pépin, les frais non remboursés peuvent atteindre des montants énormes !

Pourtant **une aide** existe :

ACS*

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé

Nombre de personnes (dans le foyer)	Plafonds ACS				Par personnes en +
	1	2	3	4	
Montant des ressources sur les 12 derniers mois	11 776 €	17 644 €	21 197 €	24 730 €	4 710 €

* Participation financière de l'Etat de 100 € à 550 € (en fonction de l'âge) par personne et par an pour cofinancer votre complémentaire santé

Vous pouvez peut-être en bénéficier.

Harmonie Mutuelle vous renseigne au **09 80 98 00 74** et dans ses agences des Côtes d'Armor, dont :

- Lannion (4, rue Édouard Branly)
- Loudéac (20, rue de Pontivy)
- Plérin (1, rue Pierre et Marie Curie - Eleusis 7)
- Dinan (3, avenue René Cassin)
- Guingamp (13 bis, rue Saint Michel)



Extrait de la déclaration préalable de la F.N.E.C.-F.P.-FO au C.T.S.D. des Côtes-d'Armor du 6 septembre

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental SNUDI



Rentrée 2017

Concernant les rythmes scolaires, si le décret « Blanquer », paru le 28 juin, a ouvert la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures, pour autant le ministre s'est refusé à rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national et s'est totalement inscrit dans la poursuite de la territorialisation de l'école, dans la continuité des décrets Peillon et Hamon et de la loi de refondation, dont le SNUDI-FO avec sa fédération et la confédération FO demande plus que jamais l'abrogation.

Le ministre Blanquer précise d'ailleurs dans son communiqué du 18 juillet qu'il s'agit de donner « davantage de souplesse aux acteurs de terrain afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local [...] » ou encore que « les rythmes scolaires doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de quatre jours et demi là où cette organisation est satisfaisante [...] »

Rappelons que la publication le 10 mai du décret sur l'évaluation P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) instaurant une évaluation basée notamment sur la capacité des enseignants à « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école » s'inscrit totalement dans ce processus de territorialisation de l'école.

L'étape suivante est le recrutement local des enseignants par les chefs d'établissement, les I.E.N. (Inspecteurs de l'Éducation Nationale) voire les élus par l'intermédiaire de conseil d'administration d'E.P.E.P.

(Établissements Publics d'Enseignement Primaire) ou d'E.P.S.C. (Établissements Publics de Socle Commun). À l'opposé, les milliers de collègues qui ont pris position par des motions d'écoles, exigent une organisation de la semaine scolaire unique nationalement : une norme nationale de 4 jours pour tous, sur 36 semaines ! Il s'agit de garantir le respect de notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État et des droits qui y sont liés qui ne peuvent fluctuer en fonction des majorités locales. C'est une véritable lame de fond qui, en quelques jours, a abouti à ce que près d'un tiers des écoles passe à 4 jours sur 36 semaines à la rentrée 2017 et dont l'aspiration est le rétablissement d'une norme unique de 4 jours pour tous, dans toutes les écoles, dans toutes les communes dès la rentrée prochaine.

La situation dans la Communauté de communes du Centre Bretagne est ubuesque : vous refusez, Madame la Directrice académique, le retour à 4 jours à 7 communes parce que le président de la communauté de communes a fait valoir l'organisation communautaire des T.A.P. (Temps d'Enseignement Périscolaire). Mais ces communes retournent à une organisation communale des T.A.P. dès cette rentrée !

Le SNUDI-FO revendique :

- 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !
- Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;
- Abandon des P.E.d.T. (Projet Educatif Territorial), non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire...

CP à 12 en REP+ : le SNUDI-FO revendique la baisse des effectifs dans toutes les classes !

(Extrait de la déclaration préalable de la F.N.E.C.-F.P.-FO au C.T.S.D. des Côtes-d'Armor du 6 septembre 2017).

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la mise en place à cette rentrée des C.P. à 12 en REP+ (Refondation de l'Éducation Prioritaire). Pour le SNUDI-FO, la baisse des effectifs dans les classes est un des axes majeurs de l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Aussi, ces baisses d'effectifs doivent pouvoir être obtenues dans toutes les classes, y compris hors éducation prioritaire.

Or, le SNUDI-FO constate que cette mesure se fait sans que des postes budgétaires n'aient été débloqués au niveau national, ce qui ne peut conduire qu'à détourner des moyens déjà insuffisants et à opposer les écoles et les collègues les uns aux autres : refus d'ouverture de classes en REP ou en zone banale, suppression de postes de remplaçant...

Le SNUDI-FO considère donc qu'une amélioration des taux d'encadrement dans certaines classes des REP et des REP + doit s'effectuer avec l'ouverture des postes budgétaires correspondants.

Elle ne peut se faire à moyen constant en « réquisitionnant » des collègues déjà nommés sur d'autres postes, remettant ainsi en cause leurs garanties statutaires d'affectation sur un poste.

Plusieurs écoles demandent soit l'annulation d'une fermeture, soit une ouverture de classe. Elles doivent être entendues dès maintenant. **Stéphane MOTTIER.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Logo originel de la CGT-FO :

Nous baignons ici dans la symbolique la plus élevée de l'esprit syndicaliste internationaliste : « L'Internationale ».

• **La chaîne brisée** : La rupture de l'unité syndicale à cause des stalinien ; le maillon est brisé ; à terme, il devra être reconstitué dans la forge (l'enclume) : « Groupions-nous et demain, l'Internationale sera le genre humain ».

• **L'épi de blé** : le PAIN pour l'acquisition duquel travaillent « les forçats de la faim » ; mais aussi la solidarité des grains de blé serrés les uns contre les autres dans l'épi syndical, pour lequel il a fallu que des grains soient mis en terre afin que germe, que se dresse le blé nouveau en herbe. L'Union fait la force : « Foule esclave, debout, debout... ».

• **L'enclume** : le travail, indispensable depuis « le premier homme qui a travaillé les métaux » et qui devait se gérer lui-même : « Soufflons nous-mêmes notre forge, battons le fer tant qu'il est chaud ».

Un peuple au travail, c'est un peuple en PAIX.

• **Le soleil** : la lumière : « ... Mais si les corbeaux, les vautours un de ces matins disparaissent, le soleil brillera toujours »... La LIBERTÉ.

L'ensemble recoupe la devise de notre vieille CGT et celle de la C.I.S.L. : « PAIN, PAIX, LIBERTÉ »



Partenaire



Essentiel pour moi

Macif : élections des délégués du 13/11 au 10/12/2017

La Macif est la mutuelle assurance partenaire historique de tous les adhérents FORCE OUVRIERE. Rappel : en partenariat avec notre Confédération elle couvre tous nos adhérents lorsque nous nous déplaçons pour nous rendre à une réunion syndicale ; elle est l'assurance privilégiée des U.D. pour couvrir tous nos défenseurs syndicaux et elle apporte son expertise à l'Association FO Consommateurs pour bien des domaines.

Pendant des années c'est notre camarade Pierre JAMET qui a été notre administrateur FO et représentant départemental. L'U.D. salue une nouvelle fois Pierre pour son investissement et à cause d'une règle de limite d'âge, c'est Eric LE COURTOIS qui sera votre candidat FO des Côtes d'Armor pour les prochaines élections qui se dérouleront par vote électronique dès le 13 novembre prochain. Alors camarade mutualiste, nous avons besoin des voix de tous. Allez sur le site de la Macif pour transmettre votre vote FO pour que l'esprit mutualiste puisse continuer à vivre par les voix FORCE OUVRIERE.

Tous les sociétaires Macif sont électeurs du scrutin Macif et tous les adhérents Macif-Mutualité sont électeurs du scrutin Macif-Mutualité. Chaque salarié bénéficiant d'un contrat collectif Macif-Mutualité vote également pour le scrutin Macif-Mutualité.

Vous êtes sociétaire ou adhérent ? Rendez-vous sur le site <https://je-choisis.macif.fr/> pour choisir le programme qui vous convient et voter pour votre candidat.

Quel avenir pour les C.H.S.C.T. en cas de fusion d'hôpitaux ?



Lorsque deux établissements hospitaliers fusionnent pour n'en faire qu'un, les C.H.S.C.T. peuvent continuer d'exister. En voici la preuve ! Le syndicat Force Ouvrière du C.H.2.P. (Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre) a obtenu un arbitrage favorable de la part du juge administratif, mais aussi de l'inspection du travail, concernant le C.H.S.C.T.

Rappel des faits : lors de l'instance C.H.S.C.T. du 6 décembre 2016, les représentants du personnel (FO) ont voté l'expertise pour risques graves et imminents suite à des conditions de travail dégradées, accentuées par la migration de l'ancien site vers le nouveau. Le directeur du C.H. Quintin (au moment des faits) a contesté cette demande et a saisi le T.A. (Tribunal Administratif). Le juge a statué en faveur du C.H.S.C.T. le 16 mars 2017. Dans cet intervalle, le C.H. Quintin a fusionné avec le G.G.P. (Groupe Gériatrique du Penthièvre) situé à Lamballe, pour donner naissance au C.H.2.P. Le

directeur général de l'entité nouvellement créée, a désavoué la décision du T.A. et a demandé le pourvoi en cassation.

Le 2 mai, le C.T.E. composé de 5 sièges pour FO et autant pour la CFDT, s'est réuni dans le but de statuer sur le nombre de C.H.S.C.T. au sein du C.H.2.P. Notre demande était de plusieurs CHSCT compte tenu de la configuration du C.H.2.P. par son étendue géographique, son nombre de sites (7), ses différences d'activité et son nombre d'agents qui le fréquente. Le vote n'a pas permis de se départager.

En conséquence, conformément à la législation, notre syndicat a demandé un arbitrage de l'inspecteur du travail qui a statué, fin juillet, en faveur de 1 C.H.S.C.T. pour l'ex G.G.P. et 1 pour l'ex C.H. Quintin, soit 2 C.H.S.C.T. plus 1 de coordination.

Conclusion provisoire... puisque le directeur n'a pas encore accepté la décision de justice : suite à la plainte déposée par le C.H.S.C.T. de Quintin, représenté par les élus FO, le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc a, dans une ordonnance rendue le 16 mars 2017, donné raison aux revendications des représentants du syndicat FO de Quintin, en condamnant le C.H.2.P.»

Urgences à l'hôpital de Paimpol : FO réclame le maintien de 2 urgentistes



Le samedi 9 septembre dernier, une délégation de FO, menée par Eric Le Courtois (secrétaire général de l'U.D. 22), s'est rendue à Paimpol pour la défense du service des urgences. Cette délégation comprenait également des membres du bureau de l'U.D., le secrétaire de l'U.L. de Paimpol, Jean-Claude Cadiou et bien évidemment de nombreux camarades FO.

La raison de cette mobilisation : l'Agence régionale de santé (A.R.S.) a annoncé sa volonté de suppri-

mer un poste de médecin urgentiste de nuit (entre minuit et 6h du matin).

Environ 4.000 manifestants (de Saint-Quay-Portrieux, de toute la presqu'île, du canton de Pontrieux et de toutes les communes du pays de Paimpol) ont rejoint la place centrale de Paimpol, pour obtenir l'assurance de conserver deux médecins urgentistes présents 24 heures sur 24, toute l'année, à l'hôpital de Paimpol.

Parti de la zone de conditionnement derrière la gare vers 15h15, le long cortège a traversé la ville en passant par le port pour rejoindre la place du Martray où les manifestants se sont dispersés vers 17h30 après quelques prises de paroles. FO clôturerait ce cortège.

FO a montré durant cette après-midi, son attachement à un service public de santé de proximité. FO restera vigilant sur les prochains mois concernant cette situation et apporte tout son soutien à l'hôpital de Paimpol.

par Marc PAILLARDON
Membre de la Commission Exécutive



par Céline JASTRZEBSKI
Secrétaire Adjointe U.L. Paimpol



L'AFOC des Côtes d'Armor présente à la Foire Expo de Saint-Brieuc

par Jean-Yves GATHIGNOL
Membre de l'AFOC 22



L'AFOC des Côtes d'Armor a choisi de refaire cette année la Foire Expo de Saint-Brieuc (du 9 au 17 septembre dernier) pour mieux nous faire connaître du grand public. Force est de constater que peu de monde a déjà entendu parler de nous ... En 2 foires, nous avons eu 86 contacts en 2015 et 78 cette année. A chaque fois que l'on sondait les personnes, la réponse était souvent la même : vous faites quoi à l'AFOC ? Qui êtes vous ?

Cette méconnaissance de notre association suscite l'étonnement des visiteurs, surtout lorsque l'on évoque

le fait que l'AFOC dépende de FO (ça, ils connaissent !). Dès lors, des personnes se sont montrées intéressées et un contact a pu être établi par la suite. Aussi, 3 visiteurs se sont très rapidement manifestés à l'issue de l'Expo et se sont déplacés dans nos bureaux à l'Union Départementale afin d'avoir davantage de renseignements sur notre structure, notre activité, nos domaines de compétences et d'interventions. Nous espérons que ce n'est pas fini bien évidemment.

Nous continuerons à être présents lors des prochaines Expositions car les organismes qui organisent ces manifestations peuvent proposer des prix très intéressants aux organismes de défense de locataires et consommateurs. N'hésitez pas à nous solliciter car l'AFOC s'est illustrée depuis plusieurs décennies dans de nombreux dossiers tels que la lutte contre les faux chèques, la lutte contre la contrefaçon et les faux rabais, logement, constructions, états des lieux, la chasse aux clauses abusives, la mise en place de l'aide juridique (...)

Nous vous rappelons également que fin 2018 se déroulera la réélection des représentants des locataires dans les offices H.L.M. Nous devons y être présents pour vous représenter et défendre le logement social.

POUR ÊTRE PLUS EFFICACE, L' AFOC 22 A BESOIN DE VOUS !

Tous les adhérents FO sont automatiquement adhérents AFOC. L'AFOC 22 est à la recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer l'équipe actuelle des Côtes d'Armor :

- pour tenir des permanences d'information et de conseil auprès des consommateurs et des locataires ;
- pour représenter l'AFOC auprès des bailleurs et dans les différentes instances où nous sommes présents. Les adhérents, peuvent participer aux formations proposées par la M.C.E. et par l'AFOC nationale. Retraité ou actif, si vous disposez d'un peu de temps pour vous investir, contactez-nous pour proposer votre aide, par mail, par courrier ou au cours d'une de nos permanences.

A noter que toutes nos unions locales sont des relais AFOC à l'instar de William TELLOTTE à l'U.L. de Dinan. Contact : Jean-Yves GATHIGNOL (Mail : afoc@fo22.fr / Tel : 02.96.33.62.63)

Salariés des Toutes Petites Entreprises (T.P.E.) et de l'Artisanat

par Eric LE COURTOIS
Secrétaire Général U.D. FO 22



Tous les salariés, de la T.P.E. à la grande entreprise, sont défendus et ont le soutien de l'Action Juridique de l'Union Départementale et de toute la coordination FO de Bretagne dont nos délégués s'investissent à la C.P.R.I.A. (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat) ainsi qu'en C.P.R.I.

Attributions des C.P.R.I. :

- Information et conseil des salariés et des employeurs (dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables) ;
- aide à la résolution des conflits (n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction) ;

- informer, débattre et rendre des avis (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, prévoyance)
- force de proposition en matières d'Activités Sociales et Culturelles (A.S.C.).

Ouvrir l'accès aux activités sociales et culturelles, aux salariés des T.P.E. comme si ils étaient dans une grande. FO revendique l'accès aux droits et l'égalité pour tous.

Nos délégués C.P.R.I.A. : André LE BEHEREC, Christine AUBÉRY, Nathalie CHENEAUX,
Nos délégués C.P.R.I. : Emmanuelle RONDEL, Éric LE COURTOIS.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjoint : Hervé CHUBERRE
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan

Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Denis GOUPIL
Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN
Tel : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Secr. adjoint : Samuel MONFORT
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Les 1er et 3ème mardis du mois

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Jean-Claude CADIQU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Du 13 au 17/11 à Saint-Brieuc
Stage «Découverte de FO et moyens d'action du syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Le 23/11 à Saint-Brieuc
Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

Du 12 au 14/12 à Saint-Brieuc
Stage «Trésorier de syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Le 21/12 à Saint-Brieuc
Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

L'humeur de Patoche



INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CstFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax: 02.96.33.22.63
Mail: contact@fo22.fr

Site internet: www.fo22.fr

Directeur de la publication: Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef: Patrick GAUTHIER

Prix au numéro: 0,50€ - Abonnement: 1,50€

Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation: Stéphane CARMENT

Illustrations: © U.D. FO 22

Impression: Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire: 0418 S 05317

Dépôt légal: 3ème trimestre 2017

Ont participé à ce numéro: Eric LE COURTOIS, Stéphane MOTTIER, Danielle FAIRANT, Chafik EL-AOUGRI, Nicole BURLLOT, Christine AUBÉRY, Hervé CHUBERRE, Mickaël FERDINANDE, Gwenola GAYET, Marc PAILLARDON, Céline JASTRZEBSKI, Jean-Yves GATHIGNOL.

La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires. L'AFOC a 5 missions :

1. LA DÉFENSE DES LOCATAIRES

Dans le domaine du logement, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires représentative à la commission nationale de concertation. Elle est également présente au niveau local dans les commissions départementales de conciliation, ainsi que dans les conseils d'administration et les conseils de concertation locative des organismes HLM.

2. L'INFORMATION

L'information est l'axe privilégié de l'action de l'AFOC, à l'attention des militants, des adhérents et des consommateurs. Les supports d'information sont diversifiés : le présent site internet, des guides, les cahiers de l'AFOC, des émissions TV ...

3. LE CONSEIL

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banques, démarchage... En outre, l'AFOC est agréée pour agir en justice afin d'y défendre l'intérêt collectif des consommateurs.

4. LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS

L'AFOC association agréée par les pouvoirs publics, défend les intérêts des consommateurs et les représente dans les principales instances de concertation face aux professionnels et aux administrations, qu'elles soient transversales (conseil national de la consommation, commission de sécurité des consommateurs, l'AFNOR etc...) ou sectorielles (comité consultatif du secteur financier, commissions de surendettement, etc...). L'AFOC dialogue aussi en direct avec les entreprises privées de différents secteurs.

5. LA FORMATION DES MILITANTS ET DES CONSOMMATEURS

La formation des militants et des consommateurs représente parallèlement un élément clé de la politique de l'AFOC s'agissant d'un mouvement qui fait appel aux compétences des militants de notre organisation et qui entend ériger le consommateur en contre-pouvoir susceptible d'améliorer l'efficacité du système économique et social.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels que nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale (contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON, Martial COLLET).

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Brigitte LOAS et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr